

AC1 Protection des monuments historiques

Articles R425.1, R425.16 du Code de l'Urbanisme - contraintes sur l'immeuble et sur les immeubles en covisibilité

*Inscrit*Château du Bartas
L'édifice

03/09/1934

Grange cistercienne de Terride et sa parcelle

30/03/2016

*En totalité, les bâtiments de l'ensemble constituant la grange, les murs délimitants et les sols des deux cours, le sol de la parcelle (n°331, section A)**Service: DRAC***PM1 r Plan de prévention des risques de retrait gonflement des argiles**

Prescriptions et interdictions figurent dans l'acte de servitude

28/02/2014

*Service: DDT32***PT2 Télécommunications: protection contre les obstacles**

Limitation de hauteur

Le Grès - Mont de Marsan

25/11/1992

La Sauvetat - Bellegarde Sainte-Marie

28/12/1976

*Service: France Télécom***T7 Protection aéronautique hors dégagement**

Autorisation pour hauteur supérieure à 50 m (100 m en agglomération)

Service: DGAC